



Conseil vis a vis d'une association douteux

Par **shoouly**, le **22/02/2013** à **00:39**

bonjour

jetais benevole dans une association loi 1901 qui se dit ecole maternelle avec l'agrement de l'etat... quelque mois apres, les anciens benévole m'ont mis dans le doute de cet soi disant "ecole" qui est en realité une asso illegale qui nest pas agreer par l etat et qui font le meme system ecole a l'interieur sans que les inspecteurs de la mairi s'en apercoive. pour m'eviter dans leur ennui, j'ai decidé de retirer mes enfants de là et de faire un courrier de demission y j'y ai mentionner la raison du demission , j'ai di que je doute de cette ecole comme ils ne m'ont pas fourni l'agrement de l'etat, et que surtout apres m'etre renseigner, nul part est ecrit le nom et prenom complet de la "mme présidente"... ce qui est bizarre pour une association. du coup apres quelque semaine, il ya eu des courriers anonyme envoyé chez la mairie en disant que cette asso ont fait une fausse ecole, et la presidente asso pense que cest moi qui est fait ce coup et me menace d'avoir porter atteinte a cette presidente en servant tous les mots que j'y ai ecrit.

ma question est , que doit je faire pour ne pas faire n'importe quoi ? je n'ai jamais eu de pb de justice et casier vierge, je ne souhaite pas avoir de pb et jhesite la main courante mais je voudrais des conseils !

Merci,

Dans l'attente de votre réponse ! Cordialement

Par **trichat**, le **15/03/2013** à **10:59**

Bonjour,

Si cette association n'est pas dans la légalité, sa présidente ne s'avisera pas de déposer une plainte contre vous.

Elle cherche plutôt à vous faire taire par des menaces sans fondement. Ne vous inquiétez donc pas.

Cordialement.